

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les Conseillères Mme Jacqueline Poirier, Mme Hélène Roussel, Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Marie Diament. Les Conseillers M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser

Sont absent(e)s : aucun(e)

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par le maire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-303

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 155-156).

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

4. Octroi du contrat pour la collecte des matières résiduelles et recyclables 2017-2021

ATTENDU QUE la municipalité a effectué un appel d'offres pour l'octroi du contrat de collecte des matières résiduelles et recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Services sanitaires A. Deschênes inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 167 304,00 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-304

QUE le Conseil accepte la soumission reçue et mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer un contrat entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Services sanitaires A. Deschênes inc. en ces termes.

5. Octroi du contrat pour le traitement des matières recyclables 2017-2021

ATTENDU QUE la municipalité a effectué un appel de proposition pour l'octroi du contrat de traitement des matières recyclables;

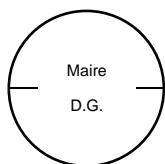
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Société VIA inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 38,12 \$ + taxes la tonne métrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-305

QUE le Conseil accepte la soumission reçue et mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer un contrat entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Société VIA inc. en ces termes.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

6. Octroi du contrat pour la vidange des installations sanitaires 2017-2020

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres pour l'octroi du contrat de collecte des matières résiduelles et recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une (1) soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Campor inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 175.00 \$ + taxes par installation sanitaire de 3;9 m³ et moins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-306

QUE le Conseil accepte la soumission reçue et mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer un contrat entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Campor inc. en ces termes.

7. Adoption du budget municipal 2016

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 954), le Conseil d'une municipalité doit adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 956);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit budget, qu'ils ont pris connaissance de la version écrite et la présentation orale, toutes deux soumises à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un budget courant en 2017 (revenus à la hausse de 129 265 \$ ou 6.24 % et dépenses à la hausse de 227 533 \$ ou 9.43 % par rapport à 2016) qui s'explique principalement par l'ajout de revenus extraordinaires anticipés de 54 500 \$ (vente du terrain de la rue des Îles, de l'unité d'urgence et de certains équipements incendie) et de l'augmentation de dépenses courantes ou extraordinaires (fournitures et équipements de bureau, entretien et réparation en voirie et parc, embauche de l'équivalent d'un saisonnier camp de jour, diverses acquisitions en loisir);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité maintient un taux de taxe comparable entre 2016 et 2017, car la richesse foncière uniformisée est passée de 182 457 000 \$ à 185 284 400 \$, ce qui permet d'absorber une partie de la hausse du budget courant;

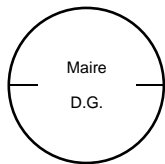
CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-307

QUE le Conseil adopte le budget municipal 2017 suivant :

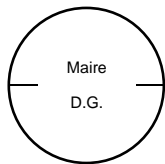
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 326 015 \$)
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	(49 435 \$)
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(246 807 \$)
TENANT LIEU DE TAXES	(26 871 \$)
SERVICES RENDUS	(80 400 \$)
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(305 182 \$)
AUTRES REVENUS	(166 052 \$)
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 200 762 \$)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	439 008 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	226 770 \$
VOIRIE & TRANSPORT	439 512 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	264 281 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	159 702 \$
LOISIR & CULTURE	420 786 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
 PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

No de Résolution ou
 Annotation

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	130 164 \$
AMORTISSEMENT	335 000 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 415 223 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT	
AVANT CONCILIATION	214 461 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
IMMOBILISATIONS	(335 000 \$)
PROPRIÉTÉS À VENDRE	0 \$
PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS	0 \$
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	(72 745) \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	90 243 \$
AFFECTATION À L'INVESTISSEMENT	103 041 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	0 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	0 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	0 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(214 461 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT	
APRÈS CONCILIATION	0 \$
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	0 \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	0 \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	0 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	2 196 103 \$
AUTRES REVENUS	250 000 \$
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	2 446 103 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	25 210 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	10 000 \$
VOIRIE & TRANSPORT	484 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	55 890 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	0 \$
LOISIR & CULTURE	2 499 062 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 074 162 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT	
AVANT CONCILIATION	628 059 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(82 184 \$)
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(103 041 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(412 134 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(30 700 \$)



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	0 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(628 059 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT	
APRÈS CONCILIATION	0 \$

8. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 953.1), le Conseil d'une municipalité doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 956.);

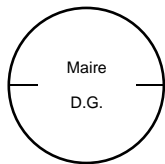
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit programme triennal d'immobilisations, qu'ils ont pris connaissance de la version écrite et la présentation orale, toutes deux soumises à la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-308

QUE le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2017-2019 suivant :

PROJET	ANNÉE 2017	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019
ADMINISTRATION MUNICIPALE			
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	25 210 \$		
ACQUISITION PHOTOCOPIEUR		20 000 \$	
RÉFRIGÉRATEUR ÉDIFICE MUN.			700 \$
STATIONNEMENT ÉDIFICE MUN			40 000 \$
AMÉNAGEMENT BUREAUX MUN			20 000 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE			
CITERNES INCENDIE	10 000 \$		
PROTECTION CÔTIÈRE RTE DU FLEUVE	324 500 \$		
PROTECTION CÔTIÈRE PARC DE L'ANSE		131 500 \$	
VOIRIE & TRANSPORT			
ÉCLAIRAGE DEL CÔTE DE L'ÉGLISE	125 000 \$		
DEVIS PONCEAUX CH DU LAC ET CH FRASERVILLE	12 000 \$		
DEVIS INTERSECTION RUE DES ÎLES / CÔTE DE LA MER	22 500 \$		
PONCEAUX CH DU LAC ET CH FRASERVILLE		135 000 \$	
RÉFECTION RUE BÉRUBÉ		120 000 \$	
BORDURE POUR REMORQUE		1 000 \$	
ÉTANG DE RÉTENTION GOLF			10 000 \$
CONVERSION ÉCLAIRAGE AU DEL			100 000 \$
POINT DE VIRÉE RUE DE LA COLLINE			30 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
POMPE USINE PARC DE L'AMITIÉ	6 500 \$		
TRAVAUX CHALET (BRANCHEMENT)	52 640 \$		
SANTÉ & BIEN-ÊTRE			
NIL			



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
 PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

No de Résolution ou
 Annotation

AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT			
AFFICHAGE MUNICIPAL		25 000 \$	
PLAN DE GESTION DES RIVES			25 000 \$
TERRAIN (ZONE INDUSTRIELLE)			20 000 \$
LOISIR & CULTURE			
ESPACE VILLÉGIATURE (AVEC MUR)	2 269 212 \$		
TRAVAUX CHALET (BANDE, ARMOIRE, SERRURE, ETC.)	14 150 \$		
PASSERELLE, BOLLARD, PLATE-FORME AU QUAI	35 000 \$		
AMÉNAGEMENT SENTIER/PISTE	10 000 \$		
AMÉNAGEMENT PARC DES ÎLES	30 700 \$		
AMÉNAGEMENT PARC DE L'ANSE	140 000 \$		
AMÉNAGEMENT PARC DES GRÈVES		35 000 \$	
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE		5 000 \$	
TRAVAUX CHALET (ABREUVOIR, PLINTHE, ETC.)		3 500 \$	
CUISINIÈRE CHALET		600 \$	
VÉHICULE PARC		10 000 \$	
TRAVAUX PETIT CHALET (DALLE, POUTRE, PORTE, ETC.)			7 600 \$
PLAN ET DEVIS CHALET COMPLEXE RÉCRÉOSPORTIF			20 000 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ			
NIL			
TOTAL DES PROJETS	3 077 412 \$	486 000 \$	273 300 \$
FINANCEMENT MUNICIPAL	631 309 \$	195 600 \$	273 300 \$
FINANCEMENT AUTRE	2 446 103 \$	291 000 \$	0 \$
TOTAL DU FINANCEMENT	3 077 412 \$	486 000 \$	273 300 \$

9. Affectation de l'excédent (déficit) accumulé, des réserves financières et des fonds réservés pour 2017

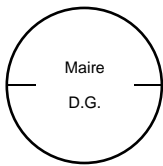
ATTENDU QUE la municipalité possède un excédent (déficit) accumulé (affecté et non affecté), des réserves financières et des fonds réservés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-309

QUE le Conseil affecte les montants suivants pour le budget municipal 2017 :

DESCRIPTION	AU 31 DÉCEMBRE 2015	DURANT L'ANNÉE 2016 Résolution 2016-10-247	POUR LE BUDGET 2017 Résolution S2016-12-309	AU 19 DÉCEMBRE 2016
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	145 974 \$	-118 999 \$	+207 213 \$	234 188 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	634 955 \$			551 117 \$
RÔLE D'ÉVALUATION	15 000 \$	-15 000 \$	+17 500 \$	17 500 \$
PARC DES ÎLES	0 \$		+30 700 \$	30 700 \$



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

CAMION INCENDIE	64 020 \$			0 \$
CONVERSION ÉCLAIRAGE AU DEL	70 000 \$	-70 000 \$		0 \$
ÉCLAIRAGE CÔTE DE L'ÉGLISE	145 745 \$	-145 745 \$		0 \$
RÉFECTION PISCINE ET PATRIMOINE	77 098 \$	-77 098 \$		0 \$
ESPACE VILLÉGIATURE / PISCINE MUN	172 309 \$	+426 842 \$	-187 017 \$	412 134 \$
STABILISATION DETTE AQU CENTRE	81 072 \$			81 072 \$
PRÉVENTION BRIS AQU CENTRE	9 711 \$			9 711 \$
STABILISATION DETTE PARC AMITIÉ	0 \$			0 \$
PRÉVENTION BRIS PARC AMITIÉ	0 \$			0 \$
FONDS RÉSERVÉS	133 913 \$			56 792 \$
PARC & ESPACE VERT	56 792 \$			56 792 \$
SOLDE POUR RÉGL. D'EMPRUNT	4 376 \$		-4 376 \$	0 \$
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	72 745 \$		-72 745 \$	0 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES	0 \$			0 \$
NIL				

10. Adoption du traitement concernant les élu(e)s pour 2017

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ c T-11.001), le Conseil a le pouvoir de statuer sur un traitement pour l'exercice des fonctions de maire(sse) ou de conseiller(ère) selon la capacité financière de la municipalité et des limites légales;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des élu(e)s adopté en 2016 et le traitement des élu(e)s proposé pour 2017 suivant :

PROJET	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	ÉCART %
MAIRE(SSE)			
SALAIRE	6 182 \$	6 275 \$	+ 1.5 %
ALLOCATION	3 091 \$	3 137 \$	+ 1.5 %
		9412	
CONSEILLER(ÈRE)			
SALAIRE	2 059 \$	2 090 \$	+ 1.5 %
ALLOCATION	1 030 \$	1 046 \$	+ 1.5 %
TOTAL -1 MAIRE(SSE)			
+ 6 CONSEILLER(ÈRE)S	27 807 \$	28 228 \$	+ 1.5 %

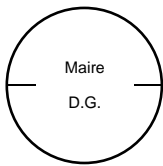
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-310

QUE le Conseil adopte le traitement des élu(e)s indiqué pour l'année 2017.

11. Adoption du règlement numéroté 2016-15-364 et intitulé « Règlement sur la taxation et les compensations municipales 2017 »

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c F-2.1), le Conseil a décidé d'adopter un autre règlement sur la taxation et les compensations municipales;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 5 décembre 2016, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-311

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-15-364 et intitulé « Règlement sur la taxation et les compensations municipales 2017 ».

12. Adoption du règlement numéroté 2016-16-365 et intitulé « Règlement sur la tarification des services municipaux 2017 »

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), le Conseil a décidé d'adopter un autre règlement sur la tarification des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 5 décembre 2016, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

S-2016-12-312

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-16-365 et intitulé « Règlement sur la tarification des services municipaux 2017 ».

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Fonds de prévoyance pour les bris – M. Clermont Pelletier s'interroge sur la différence de tarification du service aqueduc secteur central versus la constitution du fonds de prévoyance des bris du réseau. M. Louis Breton, directeur général, explique les paramètres sur lesquels s'appuient le fonds de prévoyance de bris. La vérificatrice de la municipalité trouve qu'il s'agit d'une bonne pratique, mais que la plupart des municipalités ne sont pas en mesure de mettre en place. Le fonds devra faire l'objet d'une validation pointue et d'un ajustement pour le budget 2018.

14. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20:22.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier